2019/ 72

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT Haute-Marne

Nombre de conseillers :		
- en exercice	19	
~ présents	19	
~ votants	19	
- absents	0	

OBJET

Décision modificative n° 1 au

Budget Principal

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juin 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juin 2019

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE LANGRES LE 2 4 JUIN 2019 Commune BOURB

BOURBONNE LES BAINS

EXTRAIT DU PROCES~VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents: André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, présente une décision modificative n°1 au Budget Principal concernant des augmentations et diminutions de crédits :

- Dépenses d'investissement : D-2041581 Autres groupements
 Bien mobiliers, matériel et études : 28 000.00€
- Dépenses d'investissement : D-2117 Bois et forêts : + 23
 000.00€
- o Dépenses d'investissement : D-21571 Matériel roulant-Voirie : + 5 000.00€
- o Dépenses de fonctionnement : D-6453 Cotisations aux caisses de retraite : ~ 35 000.00€
- o Dépenses de fonctionnement : D-60632- Fournitures de petits équipements :+ 35 000.00€
- o Dépenses de fonctionnement : D-615231 Entretien et répration voirie : 10 000.00€
- Dépenses de fonctionnement : D-61524 Bois et forêts : + 8 000.00 €
- o Dépenses de fonctionnement : D-65741 Subvention de fonctionnement aux associations et organismes : + 2 000.00 €

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette délibération modificative n° 1 au Budget Principal et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Bourbonne les Bains le 20 juin 2019

1000

Le Maire,

Signature

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE LANGRES LE 2 4 JUIN 2019